

COMPTE DE RESULTAT

				Note	30/06/2022	30/06/2021		
	Nombre de mois de la période				12	12		
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation	50	Total	Total		
	Ventes de marchandises		5 184		5 184	941		
	Production vendue	biens	9 000		9 000	5 000		
		services						
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)		5 184		9 000	14 184	5 941	
	Production stockée							
	Production immobilisée							
	Subventions d'exploitation							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)							
Autres produits (1) (11)			19					
Total des produits d'exploitation (2) (I)				14 203	5 941			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			51				
	Variation de stock (marchandises)							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)						2 617	1 100
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						4 683	5 421
	Impôts, taxes et versements assimilés						-1	496
	Salaires et traitements							4 114
	Charges sociales (10)						3 378	3 242
	Dotations aux amortissements sur immobilisations						178	921
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations							
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant							
	Dotations aux provisions							
	Autres charges (12)						0	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)				10 856	15 294			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					3 347	-9 353		
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			52				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			53				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			54				
	Intérêts et charges assimilées (6)							
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
	Total des charges financières (VI)							
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					3 347	-9 353		

COMPTE DE RESULTAT

		Note	30/06/2022	30/06/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	57		
	Impôts sur les bénéfices (X)	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			14 203	5 941
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			10 856	15 294
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)			3 347	-9 353

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières	
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	
			- Crédit-bail immobilier	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	3 378	3 242
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires 3 378 personnelles : facultatives		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	14 184,00	5 941,00
	(15)	Résultat en Euros et centimes	3 346,95	-9 352,72

Note 31 - Immobilisations**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	675			675
Total	675			675
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	854			854
- Autres instal, agencements, aménagements divers	927			927
- Matériel de transport	4 327			4 327
- Autres immobilisations corporelles	14 194			14 194
Total	20 301			20 301
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières	495			495
Total	495			495
Total général	21 471			21 471

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Immobilisations incorporelles	675			675
Total	675			675
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	634	85		719
- Autres instal, agencements, aménagements divers	507	93		599
- Matériel de transport	4 327			4 327
- Autres immobilisations corporelles	14 194			14 194
Total	19 661	178		19 839
Total général	20 335	178		20 513

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 675	+ 675	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 675	= 675	= 0

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 20 301	+ 19 661	+ 641
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+ 178	- 178
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 20 301	= 19 839	= 463

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 495
Acquisitions	+
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-
Valeur en fin d'exercice	= 495

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	495
. à moins d'un an	495
. à plus d'un an	

Note 36 - Comptes de régularisation actif**Détail des charges constatées d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA ASS CARAVANE 07 AU 09/2022	01/07/2022		24		
CCA ASS MULTIRISQUE 07 AU 11/2022	01/07/2022		170		
CCA ASS REMORQUE 07 A 04/2023	01/07/2022		130		
Cotis. fisc. et soc. TNS constatées	01/07/2022		428		
Total			752		

Note 60 - Autres informations**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
FNP Honoraires au 30/06/2022	456
Cotis. fisc. TNS à payer	51
Total	507

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	-98	-98	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	752	752	
Totaux	654	654	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	540	540		
Personnel et comptes rattachés	51	51		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	174	174		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	8 793	8 793		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	9 558	9 558		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

BILAN ACTIF

				Note	Exercice N, clos le :		30/06/2022	30/06/2021
					Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)				30				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		31	675	675		
		Frais de développement						
		Concessions, brevets et droits similaires						
		Fonds commercial (1)						
		Autres immobilisations incorporelles						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			854	719	135	220
		Constructions						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						
		Autres immobilisations corporelles						
		Immobilisations en-cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)			495		495	495
		Autres participations						
		Créances rattachées à des participations						
		T.I.A.P						
		Autres titres immobilisés						
		Prêts						
		Autres immobilisations financières						
Total (II)				21 471	20 513	958	1 136	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		32				
		En-cours de production de biens						
		En-cours de production de services						
		Produits intermédiaires et finis						
		Marchandises						
		Avances et acomptes versés		33				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		34	76	76	168	1 832
		Autres créances (3)						
		Capital souscrit et appelé, non versé						
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)		35	2 206	2 206	49	
Instruments de trésorerie								
Disponibilités								
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		36	752	752	341		
	Total (III)			3 034	3 034	2 389		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		36					
	Primes de remboursement d'obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I à VI)				24 505	20 513	3 991	3 525
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes			(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

BILAN PASSIF

		Note	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 10 000)		10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)			
	Réserve légale (3)		1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	40		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)			
	Report à nouveau		-19 913	-10 560
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		3 347	-9 353
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total (I)		-5 566	-8 913
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	41		
	Avances conditionnées			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			19
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		8 793	11 617
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	540	456
	Dettes fiscales et sociales		225	346
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Instruments de trésorerie			
Comptes réquil.	Produits constatés d'avance (4)	44		
	Total (IV)		9 557	12 438
	Ecart de conversion passif (V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		3 991	3 525
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre			
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		9 557	12 438
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			19

EURL MAZAC

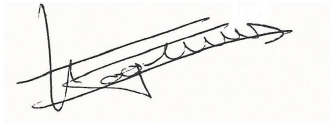
Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 Mars 2023

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN
RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023

FEUILLE DE PRESENCE

	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
Mr Kris BOGAERT Domaine de MAZAC 11500 QUILLAN	100	100	

Certifie sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 1 associé présent ou représenté possédant 100 parts.

Le Président

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 30 Juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante : la recherche de nouveaux contrats.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Juillet 2022 sont les suivants : Le maintien de notre chiffre d'affaires et l'augmentation de notre résultat.

- **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**



Depuis le 30 Juin 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'une crise des prix de l'énergie et des matières premières sans précédent est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes d'usage. A titre de comparaison nous vous rappelons les données des comptes de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 184 Euros contre 5 941 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le montant des traitements et salaires s'élève à Euros 0 Euros contre 4 114 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3 378 Euros contre 3 242 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 856 Euros contre 15 294 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 347 Euros contre – 9 353 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 0 Euro des produits et frais financiers, il s'établit à 3 347 Euros contre – 9 353 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 Euro,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 Euros,

L'exercice clos le 30 Juin 2022 se traduit par un bénéfice de 3 347 euros contre une perte de – 9 353 euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 347 Euros.



Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi – 16 566 Euros.

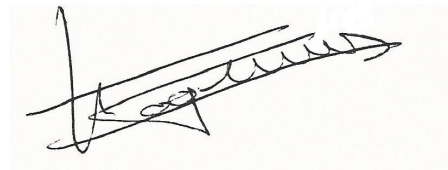
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 5 566 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. L. L.', written over a horizontal line.

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**TEXTES DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 347 Euros de la manière suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi - 16 566 Euros.

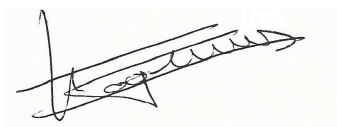
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 5 566 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.



EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

- Concernant Monsieur Kris BOGAERT, gérant :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

Monsieur Kris BOGAERT n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2021-2022 mais a bénéficié de la prise en charge des cotisations et prévoyance santé s'y afférentes.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 Mars,
A 18 heures,

Les associés de l'EURL MAZAC société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire, le 10 Mars 2023, sur convocation de la gérance, au siège social.

Sont présents :

- Mr Kris BOGAERT propriétaire de 100 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kris BOGAERT est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Dissolution anticipée ou non de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses



Le Président dépose sur le bureau et mets à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2022,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au sièges social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 347 Euros de la manière suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi – 16 566 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 5 566 Euros.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

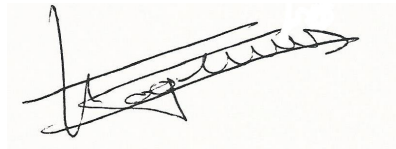
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Kris BOGAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kris Bogaert', with a stylized, sweeping flourish extending to the right.

EURL MAZAC

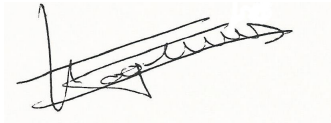
Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 Mars 2023

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN
RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023

FEUILLE DE PRESENCE

	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
Mr Kris BOGAERT Domaine de MAZAC 11500 QUILLAN	100	100	

Certifie sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 1 associé présent ou représenté possédant 100 parts.

Le Président

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 30 Juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante : la recherche de nouveaux contrats.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Juillet 2022 sont les suivants : Le maintien de notre chiffre d'affaires et l'augmentation de notre résultat.

- **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**



Depuis le 30 Juin 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'une crise des prix de l'énergie et des matières premières sans précédent est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes d'usage. A titre de comparaison nous vous rappelons les données des comptes de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 184 Euros contre 5 941 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le montant des traitements et salaires s'élève à Euros 0 Euros contre 4 114 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3 378 Euros contre 3 242 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 856 Euros contre 15 294 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 347 Euros contre – 9 353 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 0 Euro des produits et frais financiers, il s'établit à 3 347 Euros contre – 9 353 Euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 Euro,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 Euros,

L'exercice clos le 30 Juin 2022 se traduit par un bénéfice de 3 347 euros contre une perte de – 9 353 euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2021.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 347 Euros.



Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi – 16 566 Euros.

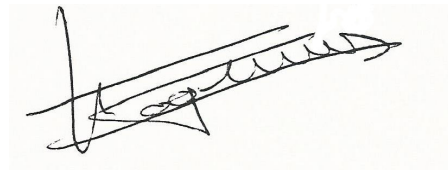
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 5 566 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. L. L.', written over a horizontal line.

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**TEXTES DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 347 Euros de la manière suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi - 16 566 Euros.

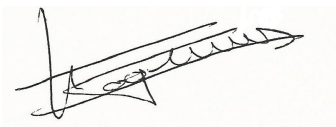
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 5 566 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.



EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

- Concernant Monsieur Kris BOGAERT, gérant :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

Monsieur Kris BOGAERT n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2021-2022 mais a bénéficié de la prise en charge des cotisations et prévoyance santé s'y afférentes.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 Mars,
A 18 heures,

Les associés de l'EURL MAZAC société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire, le 10 Mars 2023, sur convocation de la gérance, au siège social.

Sont présents :

- Mr Kris BOGAERT propriétaire de 100 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kris BOGAERT est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Dissolution anticipée ou non de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses



Le Président dépose sur le bureau et mets à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2022,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au sièges social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 347 Euros de la manière suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi – 16 566 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 5 566 Euros.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

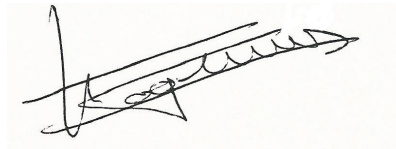
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Kris BOGAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kris Bogaert', with a stylized, sweeping flourish at the end.

EURL MAZAC
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros.
Siège social : Domaine de MAZAC – 11500 QUILLAN

RCS : CARCASSONNE – B 442 506 713

**PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 Mars,
A 18 heures,

Les associés de l'EURL MAZAC société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire, le 10 Mars 2023, sur convocation de la gérance, au siège social.

Sont présents :

- Mr Kris BOGAERT propriétaire de 100 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kris BOGAERT est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Dissolution anticipée ou non de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses



Le Président dépose sur le bureau et mets à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2022,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au sièges social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 347 Euros de la manière suivante :

Distribution	0 Euro
Solde	3 347 Euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi – 16 566 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 5 566 Euros.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dernières distributions de dividendes qui n'ont été effectuées au titre du dernier exercice :

- Pour 2019 : aucune distribution
- Pour 2020 : aucune distribution
- Pour 2021 : aucune distribution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

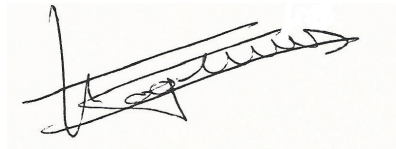
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Kris BOGAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kris Bogaert', with a stylized, sweeping flourish at the end.